



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, JOANNE GIGUÈRE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

Qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal se tiendra **mardi, le 28 juin 2022 à 19 h 00** à la salle des sessions du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 246 N.S. décrétant une dépense de 1 612 431,30 \$ et un emprunt de 1 612 431,30 \$ pour combler les frais reliés à la fuite de produits pétroliers
4. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
5. Levée de l'assemblée

DONNÉ À Chesterville, ce 23^e jour de juin 2022.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, résidante à Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, ce 23^e jour de juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23^e jour de juin 2022.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière